

From: [Martinello, Lynn](#)
To: [Bates, Tamara](#)
Subject: FW: Implementation of child care funding changes / Mise en œuvre des modifications au financement des services de garde d'enfants
Date: September 4, 2019 12:21:48 PM

Can we add this as correspondence as well for tomorrow? We did not receive a formal letter, just this email.

Thank you,

Lynn Martinello
 Office of the General Manager
 Healthy and Safe Communities

From: Szeto-Cox, Jennifer (EDU) <Jennifer.Szeto-Cox@ontario.ca> **On Behalf Of** Fuller, Shannon (EDU)
Sent: August 28, 2019 4:11 PM
To: Fuller, Shannon (EDU) <Shannon.Fuller@ontario.ca>
Cc: Dubrick, Jill M (EDU) <Jill.Dubrick@ontario.ca>; Doyle, Becky (EDU) <Becky.Doyle@ontario.ca>; Paul, Joshua (EDU) <Joshua.Paul@ontario.ca>
Subject: Implementation of child care funding changes / Mise en œuvre des modifications au financement des services de garde d'enfants

Dear Service System Managers,

As announced at the conference of the Association of Municipalities of Ontario, I am pleased to provide further details on the new approach to the implementation of child care funding changes.

In response to your feedback the funding changes will now be phased in over a three-year period starting in January 2020.

The phased implementation approach will be rolled out as follows:

- o **On January 1, 2020**, Consolidated Municipal Service Managers (CMSM) and District Social Services Administration Boards (DSSAB) will be asked to cost-share Expansion Plan operating funding at a rate of 80/20 provincial/ municipal. Please note that while cost sharing continues to be encouraged, the ministry is committing to providing 80 percent of this funding regardless of the CMSM/DSSAB contribution.
- o **The following year on January 1, 2021**, CMSMs/DSSABs will be asked to continue cost-sharing Expansion Plan operating funding at a rate of 80/20 and be required to cost share all administrative funding at a rate of 50/50; and finally
- o **On January 1, 2022**, the threshold for allowable administrative funding CMSMs/DSSABs can spend on child care will be reduced from 10% to 5% in addition to the ongoing cost sharing requirements previously introduced.

We are actively working on the 2020 budget allocations for early years and child care, and hope to be able to release this information to service system managers in the fall of 2019. We are taking steps to align provincial funding decisions with municipal budget cycles to support our phased approach and future planning as well as seek opportunities to reduce red tape and administrative burden.

Further, on April 26, 2019, the ministry communicated through Memorandum 2019:EYCC3 the requirement to submit a joint confirmation to determine which child care capital projects can proceed to construction. To support these local decisions, I am pleased to inform you that the submission deadline for the *Joint Confirmation – Previously-Approved School-Based Child Care Capital Projects* form will be extended from August 30, 2019 to October 31, 2019.

And finally, I would like to provide you with an update on the previously-communicated Community-Based EarlyON Child and Family Centre Capital Program (CBEP), funded through the Canada Ontario Early Learning and Child Care Agreement. On March 4, 2019, the ministry issued Memorandum 2019: EYCC1, allocating \$8.6 million in CBEP funding across all 47 CMSMs and DSSABs. The embargo on communication, as outlined in this memo, has now been lifted. As a reminder, CMSMs and DSSABs are directed to adhere to the provincial communications protocol for community-based early years capital projects.

Your ongoing partnership is critical in providing child care and EarlyON programs across the province. I look forward to our continued collaborative work in supporting children and their families.

Sincerely,

Shannon Fuller
Assistant Deputy Minister
Early Years and Child Care Division
Ministry of Education

.....

Chers gestionnaires de système de services,

Comme il a été annoncé lors de la conférence de l'Association des municipalités de l'Ontario, je suis heureuse de fournir des détails sur la nouvelle approche visant la mise en œuvre des modifications au financement des services de garde d'enfants.

En réponse à vos commentaires, les changements au financement seront désormais mis en place progressivement sur une période de trois ans dès janvier 2020.

Voici les étapes de la mise en œuvre progressive :

- o **Le 1^{er} janvier 2020**, les gestionnaires des services municipaux regroupés (GSMR) et les conseils d'administration de district des services sociaux (CADSS) devront

partager les coûts du financement de fonctionnement prévus dans le plan d'expansion selon un taux de 80 pour cent pour le gouvernement provincial, et 20 pour cent pour les administrations municipales. Veuillez noter que même si le partage des coûts continue d'être encouragé, le ministère s'engage à fournir 80 pour cent de ce financement, quelle que soit la contribution des GSMR et CADSS.

- o **L'année suivante, le 1^{er} janvier 2021**, les GSMR et les CADSS devront continuer à partager les coûts du financement de fonctionnement prévus dans le plan d'expansion selon un ratio de 80 pour 20, et devront partager tous les coûts du financement de l'administration en parts égales.
- o **Finalement, le 1^{er} janvier 2022**, le seuil pour le financement de l'administration admissible que les GSMR et les CADSS peuvent dépenser pour des services de garde d'enfants sera réduit et passera de 10 % à 5 %, tout en maintenant les exigences de partage des coûts mises en œuvre précédemment.

Nous travaillons activement sur les allocations budgétaires de 2020 pour la garde d'enfants et la petite enfance et espérons pouvoir communiquer cette information aux gestionnaires de système de services à l'automne 2019. Nous prenons des mesures afin d'harmoniser les décisions concernant le financement du gouvernement provincial avec les cycles budgétaires des administrations municipales afin de soutenir notre démarche de mise en œuvre progressive et la planification future, et nous cherchons des occasions de réduire les formalités et le fardeau administratifs.

En outre, le 26 avril 2019, le ministère a indiqué, par l'entremise de la note de service 2019 : EYCC3, l'obligation de présenter une confirmation conjointe afin de déterminer les projets d'immobilisations pour la prestation de services de garde d'enfants qui peuvent procéder à la construction. Afin de soutenir ces décisions locales, je suis ravie de vous aviser que la date limite de soumission du formulaire *Confirmation conjointe – Projets d'immobilisations pour les services de garde d'enfants en milieu scolaire approuvés antérieurement* sera reportée du 30 août au 31 octobre 2019.

Enfin, j'aimerais faire le point sur le Programme d'immobilisations communautaires pour les Centres pour l'enfant et la famille ON y va (PICO), dont nous vous avons fait part précédemment et qui est financé par l'Entente Canada-Ontario sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants. Le 4 mars 2019, le ministère a publié la note de service 2019 : EYCC1, allouant 8,6 millions de dollars du PICO à l'ensemble des 47 GSMR et CADSS. L'embargo sur la communication, comme indiqué dans cette note, a maintenant été levé. À titre de rappel, il est demandé aux GSMR et aux CADSS d'adhérer au protocole de communication provincial applicable aux projets d'immobilisations communautaires pour la petite enfance.

Votre collaboration continue est essentielle dans la prestation des programmes pour la garde d'enfants et des programmes ON y va dans l'ensemble de la province. Je me réjouis de notre collaboration continue en vue de soutenir les enfants et leurs familles.

Cordialement,

Shannon Fuller
Sous-ministre adjointe
Division de la petite enfance et de la garde d'enfants
Ministère de l'Éducation